

Recensement agricole 2020 - Haute-Saône

2 030 exploitations agricoles en Haute-Saône en 2020

En 2020, la Haute-Saône compte 2 030 exploitations, soit 27 % de moins qu'au recensement 2010. Comme en 2010, plus de la moitié de la surface agricole haute-saônoise se compose de prairies en lien avec l'orientation du territoire : 43 % des exploitations sont spécialisées en bovins (lait ou viande). Les exploitations spécialisées en grandes cultures représentent désormais plus du quart des exploitations de Haute-Saône et deviennent la première orientation technico-économique devant l'élevage bovin laitier. Seules à progresser en nombre d'exploitations, les grandes exploitations représentent une exploitation sur cinq en 2020.

Une baisse du nombre d'exploitations plus forte qu'en région

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles de Haute-Saône se poursuit à un rythme plus soutenu qu'en région (- 27,4 % contre -21%). La Haute-Saône compte désormais 2 030 exploitations, soit une baisse de 765 unités en 10 ans (Graphique 1), ce qui la place au septième rang régional. La surface agricole utilisée (SAU) du département se maintient à 235 000 ha (5^{ème}

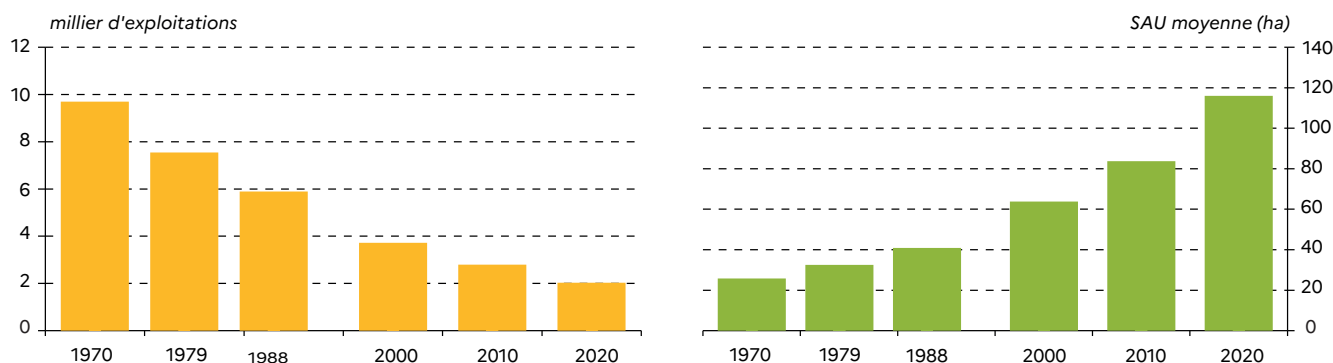
rang régional). Les prairies sont prédominantes. En 2020, elles représentent 53 % des surfaces et sont en croissance de 1,3 % soit 1 600 ha de plus qu'en 2010, en lien avec la hausse des surfaces déclarées à la PAC. Moins nombreuses les exploitations s'agrandissent. En 2020, elles exploitent en moyenne 116 ha, soit 32 ha de plus qu'en 2010 et 52 ha de plus qu'en 2000. Les exploitations

de Haute-Saône sont ainsi les 2^{èmes} plus grandes de la région derrière celles de la Nièvre (134 ha). L'extension des surfaces est plus marquée pour les éleveurs que pour les exploitations spécialisées en productions végétales. Ainsi, de 2010 à 2020, les surfaces moyennes des élevages de vaches laitières et de vaches allaitantes augmentent de plus de 35 ha pour atteindre respectivement 155 ha et 104 ha.

Graphique 1

En 20 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 52 hectares

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Département de la Haute-Saône, hors structures gérant des packages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres en Haute-Saône

	2010	2020	Évolution Haute-Saône 2020/2010	Évolution BFC 2020/2010
Exploitations (nombre)	2 792	2 028	- 27,4 %	- 21 %
dont à spécialisation végétale (%)	21,8	31,1	+ 9,3 points	+ 6,5 points
à spécialisation animale (%)	60,9	55,5	- 5,3 points	- 4,9 points
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	17,2	13,2	- 4,1 points	- 1,8 point
Part des exploitations sous statut individuel (%)	68,3	51,2	- 17 points	- 14,8 points
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	4,6	14,9	+ 10,3 points	+ 7,8 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	15,3	18,8	+ 3,5 points	+ 4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	3659	2899	- 20,8 %	- 16 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	17,7	19,9	+ 2,2 points	+ 3,3 points
femmes (%)	20,6	20,7	+ 0,1 point	+ 1,3 point
Travail agricole (nombre d'ETP) ³	3930	3360	- 14,5 %	- 8,9 %
SAU moyenne (ha) ⁴	83,77	116,03	+ 38,5 %	+ 27,4 %
SAU totale (ha)	233892	235314	+ 0,6 %	+ 0,1%
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	41,4	39,1	- 2,3 points	- 1,5 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	52,6	52,9	+ 0,4 point	+ 0,7 point
cultures permanentes (%)	0,3	0,3	+ 0,0 point	+ 0,1 point
Cheptel (millier d'UGB)	202082	190412	- 5,8 %	- 5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Département de la Haute-Saône, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Une hausse du nombre des grandes exploitations entre 2010 et 2020 plus élevée qu'en région

Les grandes exploitations, dégageant plus de 250 000 euros par an de Production brute standard (PBS – cf. sources et définitions), sont les seules dont le nombre s'accroît en 2020 : + 9 % pour la Haute-Saône, soit 4 points de plus qu'au niveau régional. Elles représentent désormais une exploitation sur cinq. Dotées d'une SAU moyenne de 238 ha, elles exploitent près de 48 % du territoire agricole départemental et mobilisent 45 % de la force de travail agricole, soit respectivement 7 points et 10 points de plus qu'en 2010. Avec 50 % des effectifs, ces exploitations sont très présentes dans l'élevage bovins lait et mixte ainsi que dans l'élevage de porcins et les volailles.

A l'opposé, les micros exploitations

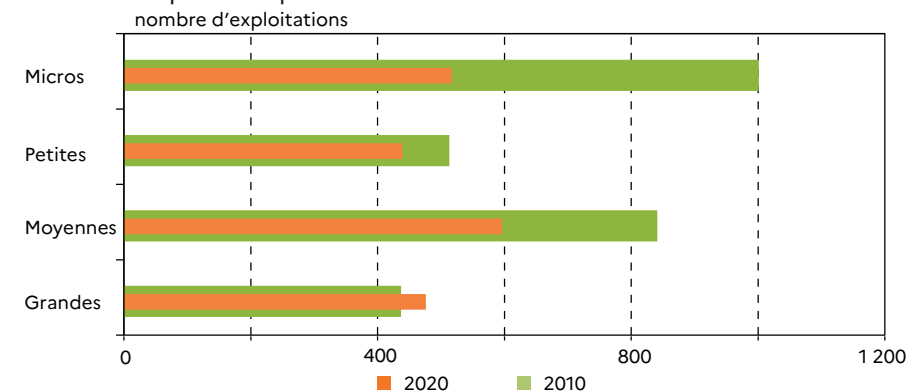
(moins de 25 000 euros de PBS) ont perdu près de 50 % de leur effectif en dix ans (Graphique 2), mais elles ont maintenu leurs surfaces exploitées avec 8 260 ha soit 3,5 % de la SAU du département. Ces exploitations gèrent majoritairement

un élevage ovins, ces micros exploitations ovines ont cependant baissé de - 63 % en dix ans. Les micros exploitations représentent 300 équivalents temps pleins, soit 9 % de l'emploi départemental.

Graphique 2

Le nombre de grandes exploitations augmente

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Département de la Haute-Saône, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Les exploitations spécialisées en grandes cultures désormais plus nombreuses que celles en bovins lait

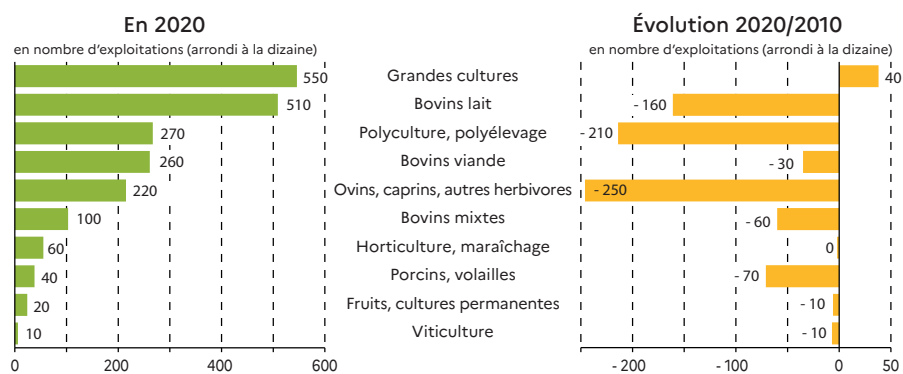
En Haute Saône, comme au niveau national et régional, les exploitations spécialisées en grandes cultures (orientation technico économique - OTEX , cf. [Source et définitions](#)) prédominent. Elles représentent plus du quart des exploitations départementales ([Graphique 3](#)). Ce sont les seules dont le nombre progresse, avec un gain de près de 40 exploitations. Ces exploitations spécialisées mettent en valeur plus du quart de la SAU régionale avec une SAU moyenne par exploitation de 112 ha.

Comme en région, les exploitations d'élevage sont celles dont les effectifs se réduisent le plus. Les exploitations spécialisées bovines (lait ou viande) représentent 43 % des exploitations du département

Graphique 3

Une exploitation sur cinq spécialisée en grandes cultures

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Département de la Haute-Saône, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

et elles mettent en valeurs 53 % de la SAU départementale. Les exploitations spécialisées en bovins lait, avec 510 unités, perdent tout de même près d'un quart de leurs effectifs en dix ans et

deviennent seconde orientation du département.

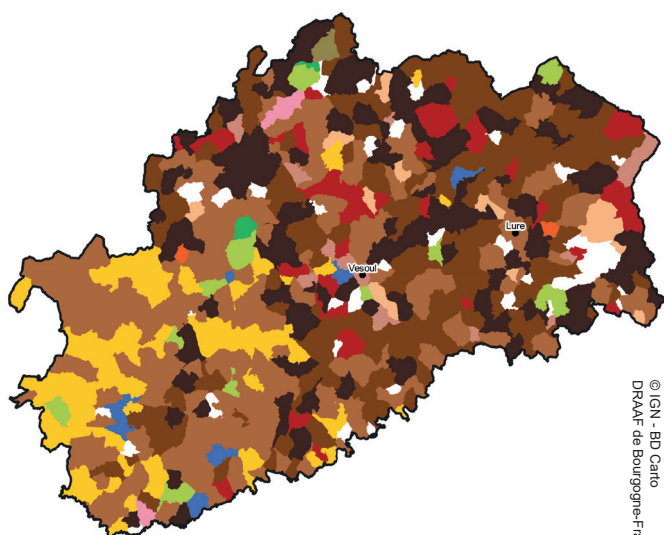
Les exploitations horticoles et de maraichage sont globalement stables, elles comptent 55 exploitations.

La Haute-Saône, premier département de la région pour sa part de surface en agriculture biologique

La Haute-Saône reste une terre d'élevage. Ainsi 43 % des exploitations sont spécialisées dans l'élevage bovins. Ces exploitations ont diminué de 23 % en dix ans avec une baisse modérée du cheptel de vaches laitières (- 5 %) et sont principalement implantées à l'Est du département de la zone de plateaux aux contreforts des Vosges. Malgré cette baisse la production laitière a légèrement progressé avec 300 millions de litres de lait produit en 2020. Par ailleurs, le cheptel de vaches allaitantes a légèrement progressé en dix ans (+ 5,8 %).

Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont la seule orientation à progresser dans le département. Elles représentent 27 % des exploitations et sont implantées à l'Ouest dans la plaine grayloise et dans la plaine de Saône où les terres sont plus fertiles.

L'agriculture du département est caractérisée par une très grande variété des types de production. L'agriculture biologique(AB) a progressé ces dix dernières années pour représenter 13,8 % de la SAU, ce qui place le département au 1er rang régional sur sa SAU en AB et au 3ème sur sa part d'exploitations en agriculture biologique avec 14,9 % des exploitations en AB, les exploitations conduites en agriculture biologique étant de taille plus modeste que la moyenne des exploitations.



Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 Données provisoires

© IGN - BD Cartho
DRAAF - de Bourgogne-Franche-Comté

Orientations technico-économiques de la commune

- | | | | |
|---|--|--|---|
| ■ Céréales et/ou oléoprotéagineux | ■ Viticulture | ■ Bovins mixte | ■ Volailles |
| ■ Autres grandes cultures | ■ Fruits ou autres cultures permanentes | ■ Ovins ou caprins | ■ Combinaisons de granivores (porcins, volailles) |
| ■ Légumes ou champignons | ■ Bovins lait | ■ Equidés et/ou autres herbivores | ■ Polyculture et/ou polyélevage |
| ■ Fleurs et/ou horticulture diverse | ■ Bovins viande | ■ Porcins | ■ Non classée |
| | | | ■ Sans siège d'exploitation |

Professionnalisation de l'agriculture Haut-Saônoise

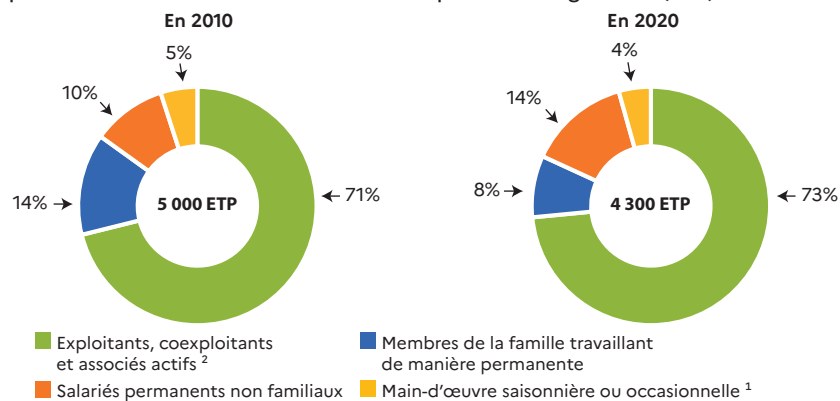
En 2020, 4 040 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles soit 5,3 % des personnes en emploi en Haute-Saône début 2020 contre 4,6 % en moyenne en région (source : Insee, Estimation d'emploi au 31/12/2019 pour l'emploi total). En comptant les emplois saisonniers, les exploitations Haut-Saônoises emploient 3 360 équivalents temps plein. L'érosion de l'emploi évolue à un rythme plus élevé qu'en région (respectivement - 14 % des ETP en 10 ans contre - 9 %) avec une érosion marquée de la main d'œuvre familiale permanente (- 50 %).

Avec une hausse de 18 % de salariés permanents non familiaux, l'agriculture haut-saônoise se professionnalise, mais reste, avec 14 % de l'emploi salarié, inférieure de 9 points au niveau régional. Le département se démarque également par la faiblesse de sa main d'œuvre saisonnière

Graphique 4

Hausse de 18% des salariés permanents non familiaux en 10 ans

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
 Champ : Département de la Haute-Saône, hors structures gérant des packages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

(4 %) contre 8 % au niveau régional. L'agrandissement des exploitations du département s'accompagne d'une évolution des statuts juridiques avec une baisse des exploitations individuelles de 45 % au profit des formes sociétaires

(GAEC et EARL) en dix ans. Ces dernières représentent désormais 43 % des exploitations. Ces formes sociétaires permettent de répartir les contraintes d'astreintes liées à l'élevage entre les associés.

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr